Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'écologie

Formulaire de demande des éléments utiles de l'étude de dangers d'une canalisation de transport en vue d'analyser la compatibilité d'un projet d'établissement recevant du public (ERP) ou d'un projet d'immeuble de grande hauteur (IGH) avec cette canalisation

cerfa N°15016*01

(Annexe 3 de l'arrêté du 5 mars 2014 – NOR : DEVP1306197A)

Délai de réponse

Le transporteur doit répondre au plus tard sous un mois calendaire à la présente demande dûment remplie et accompagnée des plans du projet, adressée par lettre recommandée avec accusé réception. Les coordonnées du transporteur peuvent être obtenues auprès de la mairie ou la DDT(M) concernées.

Coordonnées du demandeur*

Nom (ou dénomination) : SAS DE L'OURCQ
Complément d'adresse :
N° : 220 Voie : rue Jean Jaures
Lieu-dit / BP :
Code postal : 59491 Commune : Villeneuve-d'Ascq
Pays : FRANCE
N° SIRET (complet) : 84283730400018
Nom de la personne à contacter : Marie PICOURET
Tél. : Fax :
Courriel : mpicouret@nodi.fr

Coordonnées du transporteur

Nom (ou dénomination) : GRTgaz PEVS-DGPA-VILLEMOMBLE
Complément d'adresse :
N° : 2 Voie : RUE PIERRE TIMBAUD
Lieu-dit / BP :
Code postal : 92238 Commune : GENNEVILLIERS
Pays : FRANCE

** Le demandeur est la personne physique ou morale qui prévoit de déposer la demande de permis de construire afférente au projet d'ERP ou IGH*

Nature du projet

Dénomination du projet : ILOT PORT DE NOISY - DECATHLON (ERP Type M

Cas d'un ERP	Cas d'un IGH
☑ ERP nouveau	☐ IGH nouveau
☐ Modification/Extension d'ERP	☐ Modification/Extension d'IGH
Type de l'ERP neuf ou modifié : M	Classe de l'IGH neuf ou modifié :
Catégorie de l'ERP neuf ou modifié : 2ème Catégorie	Effectif maximal l'IGH neuf ou modifié : personnes
Effectif maximal de l'ERP neuf ou modifié : 1009 personnes	
Type de l'ERP existant* :	Classe de l'IGH existant* :
Catégorie de l'ERP existant* :	Effectif maximal l'IGH existant* : personnes
Effectif maximal de l'ERP existant* : personnes	

** Le cas échéant, lorsque le projet concerne la modification (ou extension) d'un ERP ou IGH existant*

Emplacement du projet

Commune : NOISY LE SEC 93
Voie, zone ou quartier : 85/103 rue de Paris
Plans joints :
☑ Plan de masse de l'ERP ou IGH neuf ou modifié
☐ Plan de masse de l'ERP ou IGH existant *(le cas échéant)*

Les plans sont établis à l'échelle appropriée (entre le 1/200ème et le 1/2000ème selon l'étendue du projet) ; ils comportent les coordonnées géoréférencées planimétriques (selon RGF93 en métropole ou WGS85 en outre-mer) des sommets des polygones formés par l'emprise au sol de chacun des bâtiments de l'ERP ou IGH ; les éventuels bâtiments techniques n'accueillant ni public, ni personnel permanent, ni résidents sont distingués des autres ; les voiries internes, zones de stationnement et clôtures sont dûment représentées.

Calendrier prévisionnel du projet

Date prévisionnelle de début de construction : 01 / 03 / 2020
Date prévisionnelle d'ouverture au public de l'ERP ou de première occupation de l'IGH (neuf ou modifié) : 01 / 05 / 2023

Signature du demandeur et nom du signataire

Date : ____ / ____ / _____ **Signature :**
Nom :
Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 1